



Le 25 juillet 2018

United Nations Population Fund
Adresse : 01 BP 575
Ouagadougou, Burkina Faso
Téléphone : 00226 25 49 13 00
Email : ouoba@unfpa.org
Site Web : burkinafaso.unfpa.org

APPEL D'OFFRES N° AO UNFPA/BFA/18/001

Pour l'établissement d'un : **ACCORD À LONG TERME**

dans le domaine des services d'impression, de conception et de reproduction d'outils de communication au profit des Agences du Système des Nations Unies au Burkina Faso (FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNDSS, UNFPA, UNHCR, UNIC, UNICEF et toute autre agence onusienne non citée)

Madame, Monsieur,

1. Agence internationale de développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), lance un appel d'offres à soumissions scellées pour l'établissement d'accords à long termes pour la fourniture de *services d'impression, de conception et de reproduction d'outils de communication* destinée aux programmes des Agences du Système de Nations Unies (SNU) au Burkina Faso.
2. La procédure est celle d'un appel d'offres à UN seul pli. L'offre technique, qui contient les spécifications techniques et l'offre financière, qui contient les informations de prix, doivent être soumises ensemble.
3. L'appel d'offre porte sur deux Lots. Le Lot1 pour les Impressions et le Lot2 pour la conception et la reproduction de gadgets. Le Soumissionnaire peut soumissionner pour un seul Lot mais il est tenu de soumissionner pour tous les articles du même Lot. Toutefois, il est encouragé à soumissionner pour tous les Lots. Chaque Lot fera indépendamment l'objet d'un accord à long terme.
4. Pour soumettre une offre, veuillez lire avec attention les documents suivants :

Section I	Instructions aux Soumissionnaires
Section II	Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison
Section III	Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats
Section IV	Conditions particulières de l'UNFPA relatives aux marchés
Section V :	Formulaires de soumission

5. L'offre doit parvenir à la réception de l'UNFPA ou dans sa boîte aux lettres électronique faso.bidtender@unfpa.org au plus tard le 28 août 2018 à 13h00, Heure de Ouagadougou.
6. Les offres seront ouvertes le 29 août 2018 à 10h00 dans la salle de conférence de l'Immeuble des Nations Unies sis à Koulouba. Les Soumissionnaires ou leurs représentants officiels sont autorisés à participer à l'ouverture des offres. Veuillez indiquer par courrier électronique à clarification@unfpa.org avant le 22 août 2018, si votre société sera représentée lors de l'ouverture des offres.

7. Les offres reçues après la date et l'heure stipulées ne seront acceptées en aucune circonstance. Les offres envoyées par voie postale après la date d'échéance ne seront pas enregistrées et seront renvoyées toujours scellées ou seront détruites. Les offres soumises à toute adresse électronique autre que faso.bidtender@unfpa.org , seront refusées.
8. Toute question concernant le processus d'appel d'offres et/ou les documents joints doit être envoyée à l'adresse clarification@unfpa.org.
9. Le présent courrier ne doit nullement être interprété comme une offre à engager votre entreprise.
10. L'UNFPA encourage vivement tous les fournisseurs à s'inscrire sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies, (<http://www.ungm.org>). **L'UNGM est le portail d'acquisition du système des Nations Unies.** L'inscription à ce portail UNGM permet aux fournisseurs d'être incorporés dans la base de données que consultent les acheteurs des Nations unies lorsqu'ils cherchent des fournisseurs. Les fournisseurs peuvent également accéder à tous les appels d'offres en ligne émis par les Nations unies et, en s'inscrivant au Service de notification des appels d'offres, être avertis automatiquement par courrier électronique de toute opportunité correspondant à leurs produits et services. Les instructions relatives à la procédure d'inscription au service de notification figurent dans le guide interactif de l'UNGM pour les fournisseurs :
http://www.ungm.org/Publications/UserManuals/Suppliers/UserManual_Supplier.pdf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Olga SANKARA
UNFPA BURKINA FASO



FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

APPEL D'OFFRES

N° AO : UNFPA/BFA/18/001

**Dossier de soumission pour l'établissement d'un :
ACCORD À LONG TERME**

dans le domaine de la fourniture des services d'impression, de conception¹ et de reproduction d'outils de communication au profit des Agences du Système des Nations Unies au Burkina Faso (FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNDSS, UNFPA, UNHCR, UNIC, UNICEF et toute autre agence onusienne non citée)

Juillet, 2018

¹ Il s'agit de la création, du choix, et de l'utilisation des éléments graphiques tels que les dessins, les caractères typographiques, les photos, les couleurs, la mise en page etc. pour élaborer un objet de communication.

Sommaire

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires	5
A. Introduction	5
1. Objet	5
2. Soumissionnaires éligibles	6
3. Fraude et corruption	6
B. Contenu du dossier d'appel d'offres	6
4. Documents du dossier d'appel d'offres	6
5. Clarifications au dossier d'appel d'offres	6
6. Modifications du dossier d'appel d'offres	7
C. Préparation des offres	7
7. Documents constitutifs de l'offre	7
8. Devises de l'offre et prix	8
9. Validité de l'offre	8
D. Soumission et ouverture des offres	8
10. Offres partielles	8
11. Variantes d'offres	8
12. Offres	8
13. Soumission, sceau et marquage des offres (offres sur papier)	9
14. Soumissions électroniques	9
15. Date de clôture de la soumission des offres et Offres tardives	10
16. Stockage des offres	10
17. Ouverture des offres	10
E. Évaluation et comparaison des offres	11
18. Confidentialité	11
19. Clarification des offres	11
20. Conformité des offres	11
21. Non-conformité, erreurs et omissions	11
22. Examen préliminaire des offres	12
23. Examen des conditions et évaluation technique	12
24. Conversion en une seule devise	12
25. Évaluation des offres	12
26. Comparaison des offres	13
27. Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire	13
28. Droit de l'UNFPA d'accepter et de rejeter toute offre et de rejeter toutes les offres	14
29. Droit de l'UNFPA d'annuler la procédure de l'appel d'offres	14
F. Attribution du marché	14
30. Critères d'attribution	14
31. Droit de l'UNFPA modifier les quantités au moment de l'attribution du marché... Erreur ! Signet non défini.	14
32. Signature du marché	15
33. Publication de l'adjudication	15
SECTION II : Bordereau des quantités, Spécifications techniques et Calendrier de livraison	16
SECTION III : Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats	16
SECTION IV : Conditions particulières de l'UNFPA relatives aux marchés	18
SECTION V : Formulaires de soumission	19
1. Formulaire de confirmation de participation ou non à l'appel d'offres	20
2. Formulaire de soumission de l'offre	21
3. Formulaire de renseignement sur les Soumissionnaires	22
4. Formulaire de présentation des articles	24
5. Bordereau des prix	25

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. Objet

1.1. Les biens *et services connexes* objet de cet appel d'offres consistent en la fourniture de services d'impression, de conception et de reproduction d'outils de communication pour les programmes des Agences du Système des Nations Unies *au Burkina Faso*.

Les Agences du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso ont l'intention de signer des accords à long terme non exclusifs (ALT) avec un ou plusieurs fournisseurs pour une durée d'un an renouvelable deux fois sans excéder une durée maximale de 3 ans sous réserve d'une performance satisfaisante du fournisseur.

Les conditions suivantes s'appliqueront en cas de signature d'ALT:

- a. La société adjudicataire accordera les mêmes conditions à toute organisation onusienne souhaitant s'en prévaloir.
- b. La société adjudicataire disposera du droit de réviser ses prix tous les 12 mois à compter de la date de signature de l'ALT et devra notifier l'UNFPA par écrit 90 jours avant l'échéance de la période de 12 mois de toute demande de hausse ou baisse des prix. La société adjudicataire devra justifier toute hausse de prix. Le SNU est en droit d'accepter la hausse ou la baisse de prix ou d'annuler l'ALT et devra avertir l'adjudicataire de sa décision, par écrit.
- c. Il est possible que les quantités précisées dans la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques, ne soient pas atteintes ou soient dépassées, pendant la durée de l'ALT.
- d. L'Adjudicataire accepte de livrer les Biens et les Services à tous les pays en voie de développement, les pays les moins développés et les pays en transition figurant dans la liste disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regin.htm#developed>
- e. Le SNU ne s'engage à acheter aucune quantité minimale de biens et services connexes. En outre, seul un besoin réel générera un achat. L'UNFPA ne saurait être tenu responsable de quelque coût que ce soit si aucun achat n'était effectué dans le cadre de cet ALT. Toute baisse du prix de marché sera intégralement répercutée à l'UNFPA par le fournisseur.
- f. Pendant la période de l'ALT, la procédure d'appel d'offres secondaire pourra s'appliquer si l'agence Onusienne estime que c'est dans son intérêt. Pour ce faire:
 - i. Une demande de devis (RFQ) sera adressée à toutes les sociétés signataires d'un ALT au titre de la fourniture des biens et services connexes requis.
 - ii. Les Soumissionnaires devront fournir leurs meilleurs prix dans les limites du plafond des prix unitaires maximum offerts en réponse au présent appel d'offres.
 - iii. Les devis seront évalués sur la base des prix les plus bas.
 - iv. Le Soumissionnaire disposera généralement de trois jours pour communiquer son devis. Un délai plus long pourra être accordé selon le degré de complexité et la destination de la commande.
 - v. L'Agence Onusienne se réservera le droit d'accepter tout ou partie de l'offre.
 - vi. Selon les quantités demandées dans l'appel d'offres secondaire ou selon le degré de complexité du projet, une garantie de bonne exécution pourra être demandée.
 - vii. La société adjudicataire pourra avoir à fournir un devis pour des biens et services connexes ne figurant pas dans l'ALT.

Tout Soumissionnaire invité à participer à un appel d'offres secondaire, mais qui ne donne pas de suite aux demandes régulières de devis des Agences du SNU, sans justification valable, pourra ne plus être consulté.

2. Soumissionnaires éligibles

- 2.1. Les Soumissionnaires en situation de conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les Soumissionnaires peuvent se trouver en conflit d'intérêts s'ils sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou un quelconque affilié engagé par l'UNFPA pour fournir des services de conseil en vertu du présent appel d'offres.
- 2.2. Les Soumissionnaires sont inéligibles si au moment de la soumission de l'offre :
 - a. Le Soumissionnaire figure sur la liste d'exclusion publiée sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies, (<http://www.ungm.org>) en raison d'activités frauduleuses.
 - b. Le nom du Soumissionnaire figure sur la liste 1267 des terroristes émise par la résolution 1267 du Conseil de Sécurité des Nations unies qui établit un régime de sanctions couvrant des individus et entités associés à Al-Qaida ou aux talibans.
 - c. Le Soumissionnaire est exclu par le groupe de la Banque mondiale ou tout autre Agence onusienne.

3. Fraude et corruption

- 3.1 La politique de l'UNFPA en matière de fraude et corruption est accessible à <http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption> et s'applique dans son intégralité à cet AO. La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

B. Contenu du dossier d'appel d'offres

4. Documents du dossier d'appel d'offres

- 4.1. Les Soumissionnaires sont tenus d'examiner l'intégralité des instructions, formulaires, spécifications et conditions générales contenus dans le présent document d'appel d'offres émis par l'UNFPA. Toute non-conformité à ces documents expose le Soumissionnaire à certains risques et peut affecter l'évaluation des soumissions ou entraîner leur refus.
- 4.2. Les Soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des spécifications (cf. Section II Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison), car il peut exister des exigences particulières. Les spécifications techniques ne doivent pas être interprétées comme la définition du produit d'un fabricant particulier. Les Soumissionnaires sont invités à avertir l'UNFPA en cas de désaccord.
- 4.3. Les spécifications désignent le cahier des charges minimal pour les produits et services connexes. Les produits et services connexes proposés doivent satisfaire ou dépasser ce cahier des charges. Les produits doivent être conformes en résistance, qualité et fabrication aux normes sectorielles couramment acceptées. Les modifications ou les ajouts à des produits standards de taille ou de performances moindres visant à satisfaire à ces exigences ne sont pas acceptables.

5. Clarifications au dossier d'appel d'offres

- 5.1 Un Soumissionnaire éventuel ayant besoin de clarifications sur le dossier d'appel d'offres peut en informer l'UNFPA par écrit dans les **15 jours** suivant la date de la 1^{ère} publication de l'appel d'offres. L'UNFPA répondra par écrit à toute demande de clarification reçue et diffusera sa réponse (y compris une explication de la demande, mais sans en révéler la source) à tous les Soumissionnaires éventuels ayant reçu l'appel d'offres. La réponse de l'UNFPA sera postée sur le site du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies <http://www.ungm.org/> **et sur le site :**

burkinafaso.unfpa.org. Les éventuels soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement ces sites pour les compléments d'informations.

6. Modifications du dossier d'appel d'offres

6.1. Avant la date limite de soumission des offres, l'UNFPA peut, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande de clarification par un éventuel candidat, modifier les documents d'appel d'offres en les amendant.

6.2. Tous les candidats ayant reçu les documents d'appel d'offres seront notifiés par écrit de tous les changements apportés auxdits documents à travers le site UNGM <http://www.ungm.org/> et le site UNFPA burkinafaso.unfpa.org. Afin d'allouer suffisamment de temps aux Soumissionnaires pour prendre en compte ces changements dans la préparation de leurs offres, l'UNFPA pourra, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission des offres.

C. Préparation des offres

7. Documents constitutifs de l'offre

7.1. Documents établissant l'éligibilité du Soumissionnaire

Pour établir leur éligibilité, les Soumissionnaires doivent :

- a. Compléter le formulaire de soumission de l'offre, Section V 2.
- b. Compléter le formulaire d'identification des Soumissionnaires, Section V 3.

7.2. Documents établissant les qualifications du Soumissionnaire

Pour prouver qu'il possède les qualifications requises, le Soumissionnaire doit soumettre à l'UNFPA les documents suivants :

- c. Le justificatif que la société est juridiquement constituée dans le pays de résidence du Soumissionnaire ; par ex. les statuts, le registre de commerce ou tout autre justificatif (ceci n'est pas obligatoire pour les sociétés cotées sur les Bourses de valeurs nationales, régionales ou internationales). Cependant une preuve de la cotation en bourse doit être fournie.
- d. La documentation relative à la vérification a posteriori des qualifications stipulées dans les instructions aux Soumissionnaires, Clause 27.
- e. L'attestation de situation fiscale de moins de 3 mois à la date de clôture de la soumission des offres pour les entreprises nationales
- f. L'attestation de situation cotisante (CNSS) de moins de 3 mois à la date de clôture de la soumission des offres pour les entreprises nationales
- g. L'attestation de non engagement auprès du trésor public (AJT) valide
- h. Un certificat de non faillite

Tout manquement dans la fourniture des informations devant accompagner l'offre sera aux risques du Soumissionnaire et pourra se traduire par l'offre étant considérée comme ne répondant pas de manière substantielle, et à tous les égards, aux documents d'appel d'offres. Cela pourra entraîner le rejet de l'offre.

7.3. Documents établissant l'éligibilité et la conformité des biens et des services connexes

Les Soumissionnaires doivent fournir :

- a. Les documents justifiant que les biens sont conformes aux Spécifications techniques et aux normes définies à la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques. Les échantillons de tous les types et qualité de papier exigés pour le Lot1 des impressions doivent être fournis ainsi que les échantillons non volumineux des gadgets du Lot2.

b. Formulaire de présentation des articles complété, Section V 4.

8. Devises de l'offre et prix

8.1 Tous les prix doivent être cotés en FCFA (XOF) ou dans une devise convertible en dollars US (USD).

8.2. Les Soumissionnaires sont tenus (si applicable) d'indiquer les données suivantes en se basant sur les Incoterms 2010 (les termes FCA, CPT et autres sont régis par les règles des INCOTERMS 2010, publiées par la Chambre de commerce internationale) :

- Prix des biens FOB/FCA [*lieu de départ*]
- Coût du fret CPT/CFR *Ouagadougou, Burkina Faso*
- Prix (DAP) Pour les Entreprises nationales

8.3. Lorsque l'installation, la mise en service, la formation ou d'autres services similaires doivent être exécutés par le Soumissionnaire, celui-ci doit inclure le détail des prix de ces services

9. Validité de l'offre

9.1. Les prix de l'offre demeurent valides pendant **120 jours** après la date de clôture de la soumission de l'offre, telle que précisée par l'UNFPA. Toute offre à durée de validité plus courte sera rejetée par l'UNFPA, au motif qu'elle n'est pas conforme.

9.2. Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'UNFPA pourra demander au Soumissionnaire d'accepter de prolonger la période de validité de son offre. La demande comme les réponses devront être écrites.

D. Soumission et ouverture des offres

10. Offres partielles

11. 10.1. Les offres partielles dans un même lot ne sont pas **autorisées**. Le Soumissionnaire peut soumissionner pour un seul Lot mais il est tenu de soumissionner pour tous les articles du même Lot. Toutefois, il est encouragé à soumissionner pour tous les 2 Lots.

11. Variantes d'offres

11.1. Les variantes d'offre ne seront pas acceptées. Si un fournisseur soumet plusieurs offres :

- a. Toutes les offres marquées comme variantes seront refusées ; seule l'offre de base sera évaluée ;
- b. Toutes les offres seront refusées si les variantes ne sont pas clairement marquées comme telles.

12. Offres

12.1. Les offres doivent être soumises dans une seule enveloppe ou transmise par courrier électronique à une adresse électronique sécurisée communiquée par l'UNFPA.

12.2. Les offres doivent être préparées conformément à la Section II **Bordereau de quantités, spécifications techniques et inclure les documents requis dans les instructions aux Soumissionnaires**, Clause 7 et conformément au bordereau des prix de la Section V 5 Formulaires d'offre.

12.3. Les offres doivent être signées par le Soumissionnaire ou par une ou plusieurs personnes dûment habilitées à engager contractuellement le Soumissionnaire. Une offre ne doit contenir aucun ajout d'interligne, aucune rature ou réécriture, sauf si nécessaire pour corriger des erreurs effectuées par le Soumissionnaire. Dans ce cas, ces corrections devront être paraphées par la ou les personnes signataires de l'offre.

13. **Soumission, sceau et marquage des offres (offres sur papier)**

13.1. Lors de la soumission d'offres sur papier, le Soumissionnaire doit préparer deux (2) exemplaires d'offres scellés contenant les éléments techniques et financiers.

13.2. L'enveloppe doit également indiquer le nom et l'adresse du Soumissionnaire afin qu'elle puisse lui être retournée scellée dans le cas où elle serait reçue au-delà du délai de soumission.

13.3. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme requis, l'UNFPA dégage toute responsabilité en cas d'égarement ou d'ouverture prématurée.

13.4. L'enveloppe extérieure doit clairement comporter les mentions suivantes :

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)
01 BP 575 Ouagadougou 01
Burkina Faso
AO-UNFPA/BFA/18/001 nom du Soumissionnaire
A N'OUVRIR QUE PAR UN PERSONNEL AUTORISE DE UNFPA/
ONLY TO BE OPENED BY AUTHORISED UNFPA PERSONNEL

14. **Soumissions électroniques**

14.1. Les offres peuvent être soumises par voie électronique. Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

14.2. Les Soumissionnaires doivent, comme précisé, indiquer clairement la référence de l'offre dans l'objet de leur courrier, sinon leur offre pourrait être rejetée. Il convient de mentionner clairement le texte suivant en objet : **N° AO-UNFPA/BFA/18/001 nom du Soumissionnaire.**

14.3. L'offre doit être soumise à cette adresse faso.bidtender@unfpa.org. Les offres reçues à l'adresse faso.bidtender@unfpa.org seront gardées secrètes. Tout envoi à une autre adresse électronique enfreint la confidentialité et invalide l'offre.

14.4. La soumission par voie électronique ne doit pas dépasser 10 Mo, y compris le message d'accompagnement. Il est recommandé de rassembler l'ensemble des documents de soumission dans le moins de pièces jointes possibles, lesquelles doivent se présenter dans des formats de fichier couramment utilisés. Si l'offre comprend des fichiers électroniques volumineux, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture en indiquant l'ordre des messages (message 1, message 2, etc.) après la référence de l'offre et le nom du Soumissionnaire dans le champ de l'objet du message électronique.

14.5. Il incombe au Soumissionnaire de veiller à ce que les offres envoyées par e-mail soient reçues avant la date de clôture.

Tous les Soumissionnaires recevront un accusé de réception automatique, généré après l'envoi du premier e-mail. Il est donc demandé aux Soumissionnaires de lister l'ensemble des e-mails qui composent leur offre dans le corps du premier mail envoyé. Si vous ne recevez aucun accusé de réception de la part de l'UNFPA, merci de contacter **Adjima OUOBA, Assistant Logistic & Procurement** à l'adresse ouoba@unfpa.org.

Les Soumissionnaires ne recevront aucune réponse à leurs questions adressées à faso.bidtender@unfpa.org, car il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée.

14.6. Pour éviter toute surcharge de dernière minute sur l'internet, il est recommandé d'envoyer votre offre dès que possible avant la date de clôture.

15. Date de clôture de la soumission des offres et Offres tardives

15.1. Le bureau doit recevoir les offres au plus tard au jour et à l'heure indiquée dans le courrier d'accompagnement du présent appel d'offres. En cas de doutes quant au fuseau horaire du lieu de soumission de l'offre, consultez www.timeanddate.com/worldclock ou adressez-vous à votre contact local.

15.2. L'UNFPA peut, dans des circonstances exceptionnelles, prolonger la date de clôture de la soumission des offres. De tels changements seront indiqués sur le portail UNGM avant l'expiration de la période de soumission initiale.

15.3. Toute offre reçue par l'UNFPA après le délai de soumission des offres ne sera pas acceptée. L'UNFPA ne pourra en aucun cas être tenu responsable des offres arrivées en retard suite à des problèmes d'acheminement électronique et/ou postal rencontrés par le Soumissionnaire.

16. Stockage des offres

16.1. Les offres reçues avant le délai de soumission et le moment de l'ouverture seront conservées scellées et en sécurité, jusqu'à la date d'ouverture des offres stipulée dans l'appel d'offres de l'UNFPA. L'UNFPA dégage toute responsabilité quant à l'ouverture prématurée d'une offre qui n'aurait pas été envoyée à la bonne adresse ou correctement marquée.

17. Ouverture des offres

17.1. L'ouverture des offres sera conduite à l'adresse, la date et l'heure suivantes en séance publique :
Adresse postale : *Rue Maurice Bishop 4/33*
Lieu : *Salle de conférence, Immeuble des Nations Unies sise à Koulouba*
Ville : *Ouagadougou*
Pays : *Burkina Faso*
Date : *29 août 2018*
Heure : *10 h 00 du matin, heure de Ouagadougou*, (référence : www.timeanddate.com/worldclock).

17.2. Les soumissions électroniques doivent être envoyées uniquement à faso.bidtender@unfpa.org. Les offres reçues par voie électronique avant la clôture seront imprimées. Un exemplaire en sera mis sous pli scellé ouvert à la date et à l'heure spécifiée dans le document appel d'offres. Seule la dernière offre reçue en date sera ouverte si un même Soumissionnaire adresse plusieurs offres.

L'envoi de la soumission à toute autre adresse, y compris comme copie carbone (cc) enfreint la confidentialité et entraînera l'invalidité de la soumission.

17.3. Les offres seront ouvertes en public à la date et à l'heure spécifiées dans le document d'appel d'offres. Il en sera immédiatement fait un procès-verbal.

17.4. Seuls les Soumissionnaires ou leur agent ou représentant autorisé peuvent participer à la séance d'ouverture des offres.

17.5. Les Soumissionnaires pourront consulter le rapport d'ouverture des offres pendant trente jours suivant la date de l'ouverture des offres. Aucune information ne figurant pas dans le rapport d'ouverture des offres ne sera communiquée aux Soumissionnaires.

17.6. Aucune offre ne sera rejetée lors de l'ouverture des offres, sauf celles qui sont arrivées tard, qui seront retournées encore scellées aux Soumissionnaires.

E. Évaluation et comparaison des offres

18. Confidentialité

18.1. Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation, et à la comparaison des offres ainsi qu'à la vérification a posteriori des qualifications des Soumissionnaires et aux recommandations d'adjudication ne seront pas communiquées aux Soumissionnaires ni à aucune autre personne non officiellement concernée par ladite procédure jusqu'à la publication de l'adjudication.

18.2. Toute démarche d'un Soumissionnaire pour influencer l'UNFPA dans l'examen, l'évaluation, et la comparaison des offres, dans la vérification a posteriori des qualifications des Soumissionnaires ou dans l'adjudication du marché pourra entraîner le rejet de son offre.

19. Clarification des offres

19.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'UNFPA pourra demander aux Soumissionnaires des clarifications sur leurs offres. La demande de clarification ainsi que la réponse doivent être formulées par écrit et aucun changement du prix ou du contenu de l'offre ne doit être demandé, proposé ou permis.

20. Conformité des offres

20.1. L'UNFPA établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.

20.2. Une offre essentiellement conforme est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Une divergence, réserve ou omission substantielle est celle qui :

- a. Affecte, de manière substantielle, la portée, la qualité ou les performances des fournitures et services connexes spécifiés dans le marché ; ou
- b. Limite d'une manière substantielle et non conforme au dossier d'appel d'offres, les droits de l'UNFPA ou les obligations du Soumissionnaire au titre du marché ; ou,
- c. Si acceptée, porterait préjudice aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres essentiellement conformes.

21. Non-conformité, erreurs et omissions

21.1. Si l'UNFPA juge une offre essentiellement conforme :

- a. Il peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence substantielle

- b. Il peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non substantielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Ladite omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- c. L'UNFPA apportera les corrections arithmétiques sur la base suivante :
- S'il existe une contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'UNFPA, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée. Dans ce cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé,
 - Si une différence est constatée entre le montant exprimé en toutes lettres et celui exprimé en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra,
 - Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le total sera corrigé.

22. Examen préliminaire des offres

22.1. L'UNFPA examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la Clause 7 des instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous complets. L'UNFPA recherchera également d'éventuelles erreurs de calcul, et vérifiera que les documents sont dûment signés et que les offres sont globalement conformes ou non.

23. Examen des conditions et évaluation technique

23.1. L'UNFPA examinera l'offre et vérifiera qu'elle ne contient pas de divergence, de réserve ou d'omissions substantielles par rapport aux conditions stipulées dans la Section II Bordereau de quantités, spécifications techniques, la Section III Conditions générales de l'UNFPA et la Section IV Conditions particulières relatives aux marchés.

23.2. Si, au terme de l'examen des termes et conditions et de l'évaluation technique, l'UNFPA établit que l'offre n'est pas essentiellement conforme en application de la Clause 21 des instructions aux Soumissionnaires, il rejettera l'offre en question.

24. Conversion en une seule devise

24.1. Afin de faciliter les évaluations et les comparaisons, l'UNFPA convertira tous les prix exprimés en diverses devises en dollars américains, au taux de change officiel des Nations unies en vigueur à la date de clôture de soumission des offres.

25. Évaluation des offres

25.1. L'UNFPA doit évaluer chaque offre, définie à ce stade de l'évaluation comme étant, essentiellement conforme. L'évaluation se fera sur la base de la grille ci-dessous.

N°	Critères	Note
Critères de notation sur dossier (Obtenir 40/60 pour être qualifié pour la visite de site)		/60
1.	Un exemplaire des états financiers et du bilan audités de la société pour le dernier exercice	5
2.	Le ratio de liquidité : le ratio actuel (actif circulant/passif à court terme) est supérieur à 1	5
3.	Les coordonnées des banques commerciales et les personnes susceptibles de fournir des commentaires à l'UNFPA, à cet égard.	5
4.	Formulaire de présentation des articles complété	5

5.	Les documents justifiant que les biens/services sont conformes aux Spécifications techniques et aux normes définies à la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques (échantillon, etc.)	10
6.	Détails de l'expérience et des prestations antérieures du Soumissionnaire et les prestations de nature similaire depuis cinq ans	20
7.	La liste des équipements (machines) dont dispose le soumissionnaire pour réaliser le projet.	10
Visite de site (Obtenir 30/40 pour être qualifié pour l'analyse financière)		/40
8.	Disponibilité et taille des locaux d'impression et de la main-d'œuvre, y compris le personnel technique	10
9.	Disponibilité de générateurs de secours de haute qualité pour l'électricité et l'éclairage appropriés	10
10.	Tailles, types et nombre de machines d'impression offset et numérique et autres équipements d'impression disponibles	10
11.	Disponibilité d'une salle d'impression sécurisée pour garantir la sécurité des documents	10

26. Comparaison des offres

26.1. L'UNFPA comparera toutes les offres essentiellement conformes pour déterminer l'offre la moins-disant.

26.2. La comparaison se fera sur le coût total moyen livré à sa destination finale. L'UNFPA se réserve le droit de comparer le coût du fret proposé par les Soumissionnaires avec ceux de transitaires réputés et d'en tenir compte aux fins de l'évaluation de l'offre. Si le coût du fret du Soumissionnaire s'avère moins intéressant que celui des transitaires, l'UNFPA est autorisé à conclure un marché sur une base FCA plutôt que CPT/CFR, avec la société adjudicataire et à émettre une commande distincte pour le fret avec un transitaire, si tel est l'intérêt financier de l'UNFPA.

27. Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire

27.1. L'UNFPA s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre essentiellement conforme la moins-disant, possède bien les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

27.2. La détermination doit se fonder sur l'examen des pièces attestant des qualifications du Soumissionnaire et soumises avec l'offre.

27.3. Pour évaluer une offre, l'UNFPA considérera les éléments suivants :

- Un exemplaire des états financiers et du bilan audités de la société pour le dernier exercice
- Une copie de la licence de fabrication valide du pays de fabrication et/ou une copie de l'immatriculation de l'entreprise dans le pays d'exploitation prouvant qu'elle est autorisée à fournir ces biens au pays de destination.
- Attestation de situation fiscale
- Attestation de situation cotisante
- Liste des machines disponibles pour impression
- Attestation de non engagement auprès du trésor public
- Certificat de non faillite
- Capacité financière :
 - a. Le ratio de liquidité : le ratio actuel (actif circulant/passif à court terme) est supérieur à 1.
 - b. Les coordonnées des banques commerciales et des noms des personnes susceptibles de fournir des commentaires à l'UNFPA, à cet égard.
- Expérience et capacité technique :

- a. Détails de l'expérience et des prestations antérieures du Soumissionnaire sur les prestations/ équipements offerts et de celles de nature similaire depuis cinq ans.
- b. La liste des équipements dont dispose le soumissionnaire pour réaliser le projet
- c. Le Soumissionnaire doit communiquer les informations relatives à des exécutions antérieures ayant pu, au cours des cinq dernières années, provoquer des litiges à l'encontre du Soumissionnaire et des fabricants dont le Soumissionnaire propose les produits. Lesdits litiges peuvent constituer un historique défavorable dans le processus d'adjudication du marché. Si aucun litige n'est né de performances antérieures, le Soumissionnaire doit le mentionner clairement dans son offre.

27.4. Nonobstant ce qui précède, l'UNFPA se réserve le droit d'évaluer les capacités du Soumissionnaire et son aptitude à exécuter le marché de manière satisfaisante avant de décider de son adjudication.

27.5. Les Soumissionnaires remplissant les critères de qualification pourront être disqualifiés en cas de fausses déclarations dans les formulaires, documents et pièces jointes soumis à titre de justificatif des exigences de qualification ou pour des performances précédentes insuffisantes comme : l'exécution insatisfaisante de marchés, des retards excessifs dans l'exécution, un historique de litiges, des défaillances financières, etc.

28. Droit de l'UNFPA d'accepter et de rejeter toute offre et de rejeter toutes les offres

28.1. Une offre rejetée par l'UNFPA ne peut pas être rendue conforme par le Soumissionnaire en remédiant à la non-conformité. Une offre conforme se définit comme une offre répondant à toutes les conditions générales de l'appel d'offres de l'UNFPA, sans aucune divergence substantielle. L'UNFPA déterminera la conformité de chaque offre en fonction de l'appel d'offres.

28.2. L'UNFPA se réserve le droit de rejeter toute offre si un Soumissionnaire a précédemment échoué à exécuter correctement un marché passé ou à livrer dans les délais conformément aux conditions du marché, ou si le Soumissionnaire n'est pas, selon l'UNFPA, en position d'honorer le marché.

28.3. Les Soumissionnaires renoncent à tout droit de faire appel de la décision prise par l'UNFPA.

29. Droit de l'UNFPA d'annuler la procédure de l'appel d'offres

29.1. L'UNFPA se réserve le droit d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du marché, sans encourir aucune pénalité vis-à-vis du ou des Soumissionnaires concernés et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les Soumissionnaires des raisons motivant l'action de l'UNFPA.

F. Attribution du marché

30. Critères d'attribution

30.1. Le contrat sera attribué au Soumissionnaire le moins-disant dont l'offre a été jugée essentiellement conforme aux documents de l'appel d'offres.

30.2. Avant l'attribution du marché, l'adjudicataire devra envoyer des échantillons des produits demandés pour validation. Le coût d'expédition des échantillons est à la charge du Soumissionnaire.

30.3. Au besoin, le Soumissionnaire devra permettre aux représentants de l'UNFPA d'accéder à ses locaux à une heure raisonnable, afin qu'ils puissent examiner les lieux de production, d'essai et de conditionnement des produits. Il devra également fournir une assistance raisonnable auxdits représentants durant cette inspection, ce qui inclut la mise à disposition de tout résultat d'essai ou de compte rendu de contrôle qualité, si nécessaire. L'UNFPA est autorisé à inspecter les sites de production du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée comme essentiellement conforme et la moins-disant afin d'apprécier sa capacité à exécuter le marché de manière satisfaisante et conforme aux conditions l'appel d'offres.

30.4. L'UNFPA se réserve le droit d'attribuer plusieurs contrats pour tout article si, selon lui, le Soumissionnaire le moins-disant n'est pas en mesure de satisfaire entièrement aux exigences de livraison ou si l'on considère qu'il est dans le meilleur intérêt de l'UNFPA de procéder ainsi. Toute disposition prise sous cette condition se basera sur l'offre la plus basse répondant à toutes les exigences, puis la deuxième, la troisième, etc.

31. Signature de l'accord à long terme

32.1. Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, l'UNFPA enverra à la société retenue l'accord qui constituera l'avis d'adjudication. La société devra signer, dater et renvoyer le document à l'UNFPA dans les 10 jours suivant la réception de celui-ci.

32. Publication de résultats

32.1. L'UNFPA publiera les résultats de l'adjudication sur le portail des Nations unies <http://www.ungm.org>.

32.2 Les fournisseurs qui estiment avoir été injustement traités lors d'un appel d'offres, d'une évaluation, ou de l'adjudication d'un marché, peuvent déposer une plainte directement auprès du Chef du bureau à l'adresse sankara@unfpa.org. Ce dernier effectuera une première évaluation de la plainte et enverra une réponse au fournisseur dans un délai d'une semaine. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie, il pourra alors contacter le Chef de la branche 'Procurement Services Branch' à l'adresse procurement@unfpa.org. Celui-ci examinera la plainte et enverra une réponse au fournisseur dans un délai d'une semaine, et, au besoin, informera le fournisseur des possibles recours.

SECTION II : Bordereau des quantités, Spécifications techniques

2.1.Spécifications techniques

[CARACTERISTIQUES TECHNIQUES IMPRESSION 25 7 18.pdf](#)

[CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GADGETS 25 7 18.pdf](#)

NB: Les échantillons de tous les types et qualité de papier exigés pour le Lot1 des impressions doivent être fournis ainsi que les échantillons non volumineux des gadgets du Lot2.

SECTION III : Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats

Les conditions générales sont disponibles à cette adresse
<http://www.unfpa.org/resources/unfpa-general-conditions-contract>

SECTION IV : Conditions particulières de l'UNFPA relatives aux marchés

DÉFINITION DES BIENS ET SERVICES	<p>Les biens désignent et incluent sans s'y limiter, l'équipement, les pièces détachées, les articles, matières premières, composants et logiciels standard tels que requis, les produits intermédiaires et finis que le fournisseur doit fournir au titre du bon de commande.</p> <p>Les services incluent la conception, l'installation et la mise en service, la formation, l'assistance technique et les garanties tels que prévus au bon de commande.</p>
TRANSPORT ET FRET	<p>La responsabilité du transport des biens est celle édictée par les INCOTERMS.</p> <p>Tous les biens hors conteneurs doivent être expédiés en cale.</p> <p>Les expéditions partielles sont autorisées.</p>
INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION ET DE PAIEMENT	<p>Veuillez ouvrir le lien suivant pour accéder auxdites instructions: Modèle de documents d'expédition standard</p>
INDEMNITÉS COMPENSATOIRES	<p>Si un LTA est signé et si le vendeur ne fournit pas les services conformément aux étapes indiquées dans le LTA ou le bon de commande, l'UNFPA se réserve le droit d'appliquer des indemnités prédéterminées à titre compensatoire, et de déduire 2% de la valeur des services indiquée dans le bon de commande par semaine de retard jusqu'à un maximum de 10% de la valeur du bon de commande. Le paiement de ces indemnités ne libère pas le vendeur de ses autres obligations et responsabilités en vertu du contrat ou du bon de commande.</p>

SECTION V : Formulaires de soumission

La liste suivante a pour objectif d'aider les Soumissionnaires. Veuillez l'utiliser lors de la préparation de votre offre afin de vous assurer qu'elle comprend toutes les informations requises. Cette liste est une référence interne pour le Soumissionnaire et ne doit pas être incluse dans l'offre.

ACTIVITÉ	LIEU	OUI / NON SANS OBJET	COMMENTAIRES
Avez-vous lu et compris toutes les instructions aux Soumissionnaires de la Section I des documents d'appel d'offres ?	Section I		
Avez-vous passé en revue et accepté les conditions générales des Nations unies ?	Section III		
Avez-vous passé en revue et accepté les conditions particulières des marchés ?	Section IV		
Avez-vous complété le formulaire de confirmation de l'appel d'offres ?	Section V.1		
Avez-vous complété le formulaire de soumission de l'offre ?	Section V.2		
Avez-vous complété le formulaire d'identification du Soumissionnaire ?	Section V.3		
Avez-vous complété le formulaire de présentation des articles ?	Section V.4		
Avez-vous complété et signé le bordereau des prix ?	Section V.5		
Avez-vous passé en revue tous les formulaires relatifs au contrat ?	Section VI		
Avez-vous fourni les justificatifs attestant que votre entreprise est établie en tant que société et qu'elle est légalement constituée dans le pays où elle est domiciliée ?	Section I, sous- paragraphe 7.2, a.		
Avez-vous fourni les justificatifs attestant que votre entreprise est en règle vis-à-vis des impôts et de la CNSS (pour les entreprises nationales)	Section I, sous- paragraphe 7.2, b.		
Avez-vous fourni une confirmation écrite que votre société n'est pas suspendue par le système des Nations unies ni exclue par le groupe de la Banque mondiale ?	Section I, sous- paragraphe 2.2		
Avez-vous préparé les justificatifs de conformité des marchandises par rapport aux spécifications techniques et aux normes stipulées à la Section II. Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison?	Section I, sous- paragraphe 7.3, a.		
Avez-vous scellé et marqué les offres conformément aux instructions aux Soumissionnaires, Clause 13 (offres papier) ou clause 14 (offres électroniques) ?	Section I, Clauses 13 et 14.		
En cas de soumission électronique, la taille du fichier de l'offre est-il inférieure à 10 Mo ? (s'il dépasse 10 Mo, cf. les instructions aux Soumissionnaires, sous-par..14.4)	Section I, sous- paragraphe 14.4.		
Avez-vous préparé un exemplaire des états financiers et du bilan audités.?	Section I, sous- paragraphe 27.3		

1. Formulaire de confirmation de participation ou non à l'appel d'offres

[Complétez cette page et retournez-la avant l'ouverture des offres si vous ne souhaitez pas soumissionner]

Date :

A : UNFPA
BURKINA FASO

Adresse électronique : ouoba@unfpa.org

De : _____

Objet : N° AO UNFPA/BFA/18/001

OUI, nous souhaitons soumettre une offre.

NON, nous ne sommes pas en mesure de soumettre une offre en réponse d'appel d'offres susmentionné pour les raisons suivantes :

- Les produits et services demandés ne font pas partie de notre gamme de produits
- Nous ne sommes pas en mesure de soumettre une offre compétitive pour les produits demandés pour le moment
- Les produits demandés ne sont pas disponibles pour le moment
- Nous ne sommes pas en mesure de nous conformer aux spécifications requises
- Nous ne sommes pas en mesure d'offrir le type d'emballage requis
- Nous ne pouvons offrir que des prix FCA
- Les informations fournies aux fins de recevoir des offres sont insuffisantes
- Votre appel d'offres est trop compliqué
- Le délai imparti pour préparer l'offre est trop court
- Nous ne sommes pas en mesure de nous conformer aux conditions de livraison
- Nous ne sommes pas en mesure d'adhérer à vos conditions générales (veuillez préciser : conditions de paiement, demande de garantie de bonne exécution, etc.)
- Nous n'exportons pas
- Notre capacité de production est entièrement utilisée
- Nous sommes fermés pendant les vacances
- Nous avons dû donner priorité aux demandes d'autres clients
- Nous ne vendons pas directement, mais par l'intermédiaire de distributeurs
- Nous n'offrons aucun service après-vente dans le pays du destinataire
- La personne traitant les appels d'offres est absente
- Autres (veuillez préciser)

Veuillez confirmer l'une ou l'autre des deux options suivantes :

- Nous aimerions recevoir les futurs appels d'offres pour ce type de bien
- Nous ne souhaitons pas recevoir d'appels d'offres pour ce type de bien

Si l'UNFPA souhaite poser des questions à propos de cette abstention, l'UNFPA pourra contacter Mme/M. _____, tél/adresse électronique _____, qui pourra le renseigner.

2. Formulaire de soumission de l'offre

[Le Soumissionnaire doit remplir ce formulaire conformément aux instructions données. Toute modification du modèle est interdite. Les substitutions seront refusées.]

Date : *[Insérez la date (jour, mois année) de la soumission de l'offre]*

N° AO : N° AO UNFPA/BFA/18/001

À

Madame la Représentante Assistante, Chargée de bureau
UNFPA/BURKINA FASO
01 BP 575 Ouagadougou 01

Madame, Monsieur,

Nous, soussignés, avons examiné et n'émettons aucune objection aux documents de l'appel d'offres UNFPA/BFA/18/001 et à ses avenants. Nous proposons par la présente de fournir conformément à l'appel d'offres et au Calendrier de livraison, les biens et services connexes suivants _____ soumis aux conditions générales UNFPA stipulées dans l'appel d'offres.

Les conditions de notre offre restent valables pendant une période de *[sélectionnez entre 30 et 90 jours selon le type de marchandises]*, à compter de la date d'ouverture des offres fixée dans l'appel d'offres ; elles nous engagent et peuvent être acceptées à tout moment avant l'expiration de ladite période.

Nous, ainsi que tous nos sous-traitants ou fournisseurs engagés pour une quelconque partie du contrat, sommes de nationalité _____ *[insérez la nationalité du Soumissionnaire et celle de toutes les parties qui le composent s'il s'agit d'une coentreprise, ainsi que la nationalité de chaque sous-traitant et fournisseur ; si non applicable, l'acheteur doit supprimer ce texte]*

Il n'existe aucun conflit d'intérêts relevant des instructions aux Soumissionnaires, sous-paragraphe 2.1 ;

Notre société, ses affiliés ou filiales, y compris les sous-traitants ou fournisseurs de tout ou partie du marché, n'ont pas été déclarés inéligibles par l'UNFPA, conformément aux instructions aux Soumissionnaires, sous-paragraphe 2.2.

Nous acceptons que vous ne soyez pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ni aucune offre reçue.

Date :

Signature :

.....
[Insérez la signature de la personne dont le nom et la fonction figurent aux présentes]

Agissant en
qualité de :

.....
[Insérez la fonction du signataire du formulaire de soumission de l'offre]

Nom :

.....
[Insérez le nom du signataire du formulaire de soumission de l'offre]

Société :

.....
[Insérez le nom de la société]

3. Formulaire de renseignement sur les Soumissionnaires

N° AO UNFPA/BFA/18/001

1. Organisation

Nom de la société ou de l'institution	
Adresse, ville, pays	
Téléphone/FAX	
Site Internet	
Date de création	
Représentant légal : nom, prénom, fonction	
Forme juridique : personne physique/société à responsabilité limitée, ONG/institution/autre (précisez)	
Catégorie de l'organisation : fabricant, grossiste, négociant, prestataire, etc.	
Domaines d'expertise de l'organisation	
Licences en cours, le cas échéant, et autorisations (dates, numéros et dates d'expiration)	
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture à des agences des Nations unies	
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture à l'UNFPA et/ou avec les autres agences du Système des Nations Unies	
Capacité de production	
Filiales dans la région (indiquez les noms et les adresses de ces filiales, si cela est pertinent dans le cas de cette offre)	
Représentants commerciaux dans le pays : Nom, adresse, téléphone (uniquement pour les sociétés internationales)	

2. Attestation d'assurance qualité

Système international de gestion de la qualité (QMS)	
Liste des autres certificats ISO ou de certificats équivalents	
Présence et caractéristiques d'un laboratoire de contrôle de la qualité sur place (si pertinent dans le cas de cette offre)	

3. Expertise du personnel

Effectif global	
Effectif impliqué dans des marchés similaires	

4. Liste de clients de référence

Veillez fournir les coordonnées des principaux clients

Nom de la société	Personne à contacter	Téléphone	Courriel
1.			
2.			
3.			

5. Coordonnées des personnes que l'UNFPA peut contacter pour demander des explications pendant l'évaluation de l'offre

Nom, prénom	
Ligne directe	
Adresse électronique	

P.S. : cette personne doit être disponible pendant les deux semaines suivant la réception de l'offre

4. Formulaire de présentation des articles

Article n°	Description et spécifications minimales ou obligatoires <i>[détails à fournir par l'UNFPA]</i>	Description des articles proposés et déclaration du Soumissionnaire sur les divergences (à compléter par le Soumissionnaire)	Conforme/ Non conforme (à compléter par l'UNFPA lors de l'évaluation)
1	[...]		
2	[...]		
3	[...]		
...			

(Utilisez à cet effet la feuille de calcul « Caractéristiques Techniques _Impression & Gadgets.xls »).

5. Bordereau des prix

[Bordereau de Prix IMPRESSION 25_7_18.pdf](#)

[Bordereau de Prix Gadgets 25_7_18.pdf](#)

NB : La version Excel doit être transmise obligatoirement (voir fichier joint).